

Province de Québec
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints
Saint-Michel-des-Saints
M.R.C. de Matawinie

16-10-2006 À une assemblée régulière des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Michel-des-Saints, tenue à la salle J.-M. Bellerose, au 140, rue St-Jacques, le seizième jour d'octobre deux mille six (2006) à 19H00.

À laquelle étaient présents:

Jean-Pierre Bellerose, maire,
Nicole Cantara, François Dubeau, Daniel Bellerose, Gilles Coutu, Richard Gilbert et Guylaine Gagné conseillers(ères), Guylain Archambault, inspecteur municipal et Alain Bellerose, directeur général.

Avant de débiter l'assemblée M. Jean-Pierre Bellerose, maire, demande un moment de recueillement.

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

259-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter ordre jour D'accepter l'ordre du jour et divers sujets pourront être ajoutés au VARIA.

ADOPTÉE

260-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter PV D'accepter le procès-verbal des assemblées tenues les 12, 18 et 22 septembre 2006.

ADOPTÉE

261-2006 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Accepter comptes D'accepter les comptes ci-dessous et d'en autoriser les paiements.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période de septembre 2006.

<u>No. chèque</u>	<u>Nom</u>	<u>Montant</u>
1420	Chambre de commerce	16,911.69 \$
1421	Distribution 94 enr.	797.65 \$
1422	Électricien Robert Ménard inc.	197.10 \$
1423	Office municipal d'Habitation	990.50 \$
1424	Société Québ. D'Ass. des Eaux	3,055.73 \$

TOTAL :	21,952.67 \$
Salaires	60,158.96 \$
R.E.E.R	2,698.07 \$
Frais de banque	120.00 \$
Remboursement (cap. & int.)	\$

TOTAL : **62,977.03 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS
LISTE DES DÉBOURSÉS EFFECTUÉS DURANT LE MOIS

Période d'octobre 2006.

1425	Ministre des Finances du Québec (S.Q.)	147,289.00 \$
1426	Ministère du Revenu du Québec	18,677.10 \$
1427	Receveur Général du Canada	8,508.54 \$
1428	Bell Canada	1,109.96 \$
1429	Fédération Québécoise	396.93 \$
1430	Hydro-Québec	2,540.09 \$
1431	Télu Mobilité	583.39 \$
1432	Hydro-Québec	2,310.27 \$

TOTAL : **181,415.28 \$**

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS

LISTE DES DÉBOURSÉS – CONSEIL DU 16 OCTOBRE 2006

<u>No. Chèque</u>	<u>Nom :</u>	<u>Montant</u>
1433	Accessoires Électriques	853.49 \$
1434	Aréo-Feu Ltée	90.70 \$
1435	Ass. Du Camionnage du Québec	197.13 \$
1436	Association Forestière	50.00 \$
1437	Bellerose Jean-Pierre	381.60 \$
1438	Bellerose Réal Jr	12.95 \$
1439	Bellerose Francois	1,478.66 \$
1440	Bell-Gaz Ltée	503.40 \$
1441	Bellerose Alain	106.66 \$
1442	Biolab	64.95 \$
1443	BLR Motorisé inc.	29.40 \$
1444	Certilab	200.53 \$
1445	Charette Gilbert	500.00 \$
1446	Dépanneur R. Prud'Homme	312.38 \$
1447	Électricien Robert Ménard	373.68 \$
1448	Equip. Industriels Joliette	459.91 \$
1449	Fonds de l'information	132.00 \$
1450	Garage Roger Gervais	223.72 \$
1451	Garage Tellier & fils	187.46 \$
1452	Garage Marc Dorval	22.79 \$
1453	Généreux Construction inc.	7,834.06 \$
1454	Georges-H. Durand Ltée	375.91 \$
1455	Gilles Boisvert Enr.	159.52 \$
1456	Joliette Ford inc.	917.40 \$
1457	L'Ass. des Pompiers St-Michel	378.00 \$
1458	La Survivance	3,828.74 \$
1459	Le Fonds de Solidarité F.T.Q.	4,178.30 \$
1460	Le Groupe Pétrolier Olco	8,453.75 \$

1461	Les Ent. Bourget inc.	13,297.05 \$
1462	Les Mac. St-Jovite inc.	160.37 \$
1463	Les Pneus Marchand inc.	505.53 \$
1464	Les Pneus & Soudures M.B. inc.	9.69 \$
1465	Location de Motoneige	22.74 \$
1466	Marc Levasseur	31.22 \$
1467	Martin – Produits de bureau	652.77 \$
1468	M.C. Beauséjour & Richard inc.	3,141.50 \$
1469	Mécanique Jecc Ltée	4,504.27 \$
1470	Michelin Amérique du Nord	3,336.45 \$
1471	Ministère des Finances du Québec	2,160.00 \$
1472	M.R.C. de Matawinie	10,488.00 \$
1473	Patry Gilles	512.78 \$
1474	P.E. Boisvert Auto Ltée	430.84 \$
1475	PG Systèmes d'information	2,351.70 \$
1476	Picard Claude	600.00 \$
1477	Pièces d'Auto Joliette inc.	341.04 \$
1478	Plomberie Stéphane inc.	63.12 \$
1479	Québec Linge	237.63 \$
1480	Satelcom Internet	162.95 \$
1481	Satelcom inc.	877.42 \$
1482	Services Consultatifs Amco	83.16 \$
1483	Signo Tech inc.	409.53 \$
1484	Sylvain Rondeau inc.	3,678.60 \$
1485	Sylvio Champoux & Fils	19,798.80 \$
1486	Transport Jocelyn Bazinet	2779.59 \$

TOTAL :- 102,942.84 \$

1487	Froment Ronald	292.51 \$
1488	Boc Canada Ltée	12.19 \$
1489	Charette Jean-Pierre	92.00 \$
1490	EBI Environnement	13,074.90 \$
1491	Gouger Guy	191.36 \$
1492	Groupe Ultima Inc.	51,828.00 \$
1493	Hydro-Québec	5,298.70 \$
1494	Le Géant Vert	239.29 \$
1495	Location Mille Items	1,139.50 \$
1496	Lumco	565.76 \$
1497	Morais Carole	144.50 \$
1498	Sintra inc.	2,166.69 \$
1499	St-Georges Catherine	180.00 \$
1500	Tourisme Lanaudière	324.76 \$
1501	Transport J. Barthe inc.	250.69 \$

TOTAL :- 75,800.85 \$

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE :

- 06-09-15 Résidents de St-Guillaume Nord – pétition refusant l'annexion.
06-09-19 Moisson Lanaudière – demande d'aide financière pour l'année 2007.
06-09-22 Michel et Louise Beauséjour – demande pour service d'eau et d'égout rue St-Dominique.
06-09-25 CSN Lanaudière – invitation à l'assemblée publique à Saint-Michel-des-Saints le 24 octobre 2006.
06-09-26 Quad Matawinie – souper bénéfice et demande de subvention.
06-10-02 Carole Morais – compilation des réponses de la consultation au sujet de la salle municipale.
06-10-03 Cabinet de la ministre des Affaires municipales – accusé réception de la résolution relative aux conditions de service d'Hydro-Québec.
06-10-03 Coopérative de solidarité du Mont-Renelle – modification de la demande d'aide financière.
06-10-06 Ministre du travail et développement économique Canada-Programme de diversification économique.

262-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

aide fin. 2007 pr D'accorder à Moisson Lanaudière une aide financière de 200.\$ pour l'année
Moisson Lanaudière 2007.

ADOPTÉE

263-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

entrée d'eau et D'autoriser l'installation d'une entrée d'eau et d'une entrée égout s'il y a
d'égout rue St- construction sur la rue St-Dominique sur le terrain arrière du 710 et 712
Dominique. Brassard.

ADOPTÉE

264-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Souper Club Matawinie D'autoriser l'achat de deux billets pour le souper bénéfice du Club Quad
bénéfice Quad Matawinie.

ADOPTÉE

265-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

autoriser niveleuse sur portion sentiers du Club Quad D'autoriser le service de voirie de la municipalité d'effectuer le passage de la
niveleuse sur des portions de sentiers du Club Quad Matawinie.

ADOPTÉE

266-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

contribution pour De contribuer pour 2 500.\$ à l'étude de faisabilité d'un centre récréatif 4
faisabilité d'un saisons réalisé par la firme PLANAM.
centre récréatif.

ADOPTÉE

267-2006 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

retirer règlement Conformément à l'article 559 de la loi sur les élections et référendums, le
488-2005 conseil retire le règlement suivant:

Règlement No. 488-2005:

Pour l'annexion des territoires non-organisés étant une partie du territoire non-organisé Saint-Guillaume-Nord, une partie du territoire non-organisé du Lac-Legendre et une partie du territoire non-organisé du Lac-Matawin.

La présente **résolution rend caduc le règlement 488-2005** qui aurait dû faire l'objet d'un scrutin référendaire afin d'être approuvé par les personnes habiles à voter pour entrer en vigueur

ADOPTÉE

268-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

adjudication contrat Suite à la demande de soumissions par invitation pour la construction d'un
pour trottoir rue trottoir rue Archambault, que l'adjudication du contrat soit accordé à Bordure
Archambault. de ciment David au prix de 36 020.\$, taxes en sus. Le coût de ces travaux est
financé par le fonds de roulement et remboursable sur 5 ans à parts égales en
2007, 2008, 2009, 2010, et 2011.

ADOPTÉE

269-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

adjudication contrat: Suite à la demande à venir de soumissions par invitation pour compléter la
stabilisation rive stabilisation de la rive au chemin des Cyprès, que l'adjudication du contrat
chemin Cypres soit accordé au plus bas soumissionnaire conforme. Le coût de ces travaux
doit être en partie subventionné par le ministère de la sécurité publique.

ADOPTÉE

270-2006

Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

préparation
soumission pr ch.
Des Cyprès par
LBHA

De mandater L.B.H.A. & Associés, ingénieurs-conseils, pour la préparation du devis de soumissions du chemin des Cyprès

ADOPTÉE

271-2006

Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

surveillance des
travaux ch. Des
Cyprès par LBHA

De mandater L.B.H.A. & Associés, ingénieurs-conseils, pour la surveillance des travaux au chemin des Cyprès.

ADOPTÉE

272-2006

Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

demande de
prolongation pour
travaux chemin des
Cyprès

Concernant la lettre du 1 novembre 2005 du sous-ministre associé, Michel C. Doré, Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Sécurité Incendie, relative au décret no 452-98 afin de compléter la stabilisation de la section de route non contournée, du chemin Cyprès, la municipalité demande au ministère de prolonger le délai pour effectuer les travaux jusqu'au 31 mars 2007 afin de bénéficier de l'aide financière. Ce délai est nécessaire compte tenu que le certificat d'autorisation a été obtenu récemment, le 5 octobre 2006

ADOPTÉE

273-2006

Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Règlement
redevances exigibles
pour l'élimination de
matières résiduelles.

Considérant que le gouvernement a adopté le *Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* par le décret 340-2006, publié le 24 mai 2006 dans la *Gazette officielle du Québec* et qu'aux termes de ce règlement, une redevance de 10 dollars est exigée pour chaque tonne métrique de matières résiduelles éliminées dans un lieu visé par le Règlement, et ce, depuis le 23 juin 2006;

Considérant que les municipalités doivent payer, directement ou indirectement, les redevances exigibles pour l'élimination des matières résiduelles afin de pouvoir être admissibles au Programme de subventions;

Considérant qu'en vertu de l'*Entente concernant la mise en œuvre de la redistribution sous forme de subventions des redevances perçues en application du Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles* conclue entre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales et l'Union des municipalités du Québec, le ministre s'est engagé à redistribuer aux municipalités 85 % des redevances perçues annuellement en application de ce règlement;

Considérant qu'en vertu du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*

adopté par le gouvernement (décret 341-2006) et conformément à l'Entente, la municipalité admissible et inscrite au Programme a la garantie de recevoir en subvention, jusqu'en 2010, au moins le montant qu'elle aura payé en redevances pour l'élimination de ses matières résiduelles résidentielles;

Considérant que cette subvention contribuera au financement des activités municipales visant la mise en œuvre du *Plan de gestion des matières résiduelles couvrant son territoire (PGMR)*;

Considérant que la municipalité est couverte par le PGMR de la MRC de Matawinie en vigueur depuis le 17 avril 2004 ;

Considérant que la municipalité a la responsabilité de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Matawinie ;

Considérant que, pour obtenir cette subvention, la municipalité admissible doit s'inscrire au Programme et qu'à cet effet, une résolution est demandée.

POUR CES MOTIFS,

La municipalité admissible de Saint-Michel-des-Saints:

- demande d'être inscrite au *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*;
- s'engage à respecter les éléments de reddition de compte prévue au *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*. Elle consiste d'une part, à fournir au ministre, dans les 30 jours de la réception par le secrétaire trésorier du rapport de son vérificateur externe en vertu de l'article 966.3 du *Code municipal* ou de l'article 108.3 de la *Loi sur les cités et villes*, un avis de ce vérificateur externe attestant que celle-ci s'est conformée aux exigences du programme et que les sommes ont été utilisées aux fins prévues; et d'autre part, à démontrer à la demande et à la satisfaction du ministre que les dépenses effectuées pour la mise en œuvre de son plan de gestion des matières résiduelles égalent ou excèdent la subvention versée dans le cadre de ce programme;
- autorise le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et RECYC-QUÉBEC à échanger des informations qu'ils détiennent en provenance de la municipalité ou relatives à la municipalité à l'égard du Règlement, du Programme, du Régime de compensation pour la collecte sélective de même qu'à la gestion municipale des matières résiduelles;
- autorise le directeur général ou le secrétaire-trésorier adjoint, en son absence, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs toute information requise à l'inscription, au respect et au bon fonctionnement du Programme.

ADOPTÉE

274-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

politique de sécurité informatique de la MRC D'approuver la politique de sécurité informatique de la MRC de Matawinie préparée par Génicom.

ADOPTÉE

275-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

9-1-1 vs cellulaire et IP **Perception des sommes de la téléphonie cellulaire et IP pour le service 9-1-1.**

ATTENDU QUE la municipalité a signé une convention avec les compagnies de télécommunications et la FQM sur la perception des tarifs pour le service des appels d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE la municipalité a conclu une entente avec CAUCA dans le but d'opérer un centre de réponses des appels d'urgence 9-1-1 pour et au nom de sa municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité impose par règlement un tarif de 0.47\$ par mois par ligne téléphonique à tous les abonnés du téléphone sur son territoire dans le but de donner un service des appels d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE le CRTC confirme que ce règlement peut également s'appliquer aux abonnés des services tant filaires que cellulaires que ceux utilisant la technologie IP;

ATTENDU QUE le nombre grandissant d'utilisateurs de téléphonie cellulaire et de téléphonie par Protocole Internet (IP);

ATTENDU QUE l'augmentation du nombre de téléphones cellulaires et IP a un impact direct sur le nombre d'appels reçus par les centres d'urgence 9-1-1 en regard d'un même événement (feu ou accident, etc.);

ATTENDU QUE l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier avec les municipalités (le pacte fiscal 2007-2013) signée le 27 avril dernier, prévoit l'institution d'un droit gouvernemental relatif à la facturation future des services 9-1-1;

ATTENDU QUE les entreprises de téléphonie sans fil (cellulaires) et IP ne paient aucune redevance pour le traitement de ces appels depuis déjà plusieurs années.

EN CONSÉQUENCE,

QUE la municipalité de Saint-Michel-des-Saints applique ou amende le règlement numéro 406-1999 concernant la perception des montants pour le financement de la centrale de réponse aux appels d'urgence 9-1-1 en imposant une somme de 0,47\$ pour chaque abonné à un service cellulaire ou IP étant facturé sur son territoire, et ce, à partir de la date rétroactive du 1^{er} avril 2005.

IL EST AUSSI RÉSOLU d'appliquer les nouveaux tarifs qui seraient mis en vigueur dans la foulée des travaux faisant suite au nouveau pacte fiscal 2007-2013 avec le gouvernement du Québec.

QUE copie soit transmise à M. Jacques Dupuis, Ministre de la Sécurité publique du Québec (Ministère de la Sécurité publique, Tour des Laurentides, 2525, boul. Laurier, 5^e étage, Québec (Québec) G1V 2L2).

QUE copie soit transmise à Patrick Carrier, Coordonnateur du secteur du développement des affaires (Fédération Québécoise des Muncialités, 2954, boul. Laurier, Québec (Québec) G1V 4T2)

QUE copie soit transmise à Richard Busque, Président (CAUCA, 463, boulevard Renault, Beauceville (Québec) G5X 3P5)

ADOPTÉE

276-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

engagement D. Baril **ATTENDU QUE** M. Daniel Baril a terminé avec satisfaction sa période d'essai.

Le conseil autorise son engagement comme opérateur de machinerie, régulier temps plein, débutant le 16 octobre 2006 au salaire et aux conditions selon le règlement 308-1990 et ses amendements subséquents.

ADOPTÉE

277-2006 Proposé par Richard Gilbert

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

engagement Martel B. **ATTENDU QUE** M. Bernard Martel a terminé avec satisfaction sa période d'essai.

Le conseil autorise son engagement comme assistant-opérateur/journalier pour le site de transbordement des déchets, régulier temps partiel 20 heures/semaine, débutant le 16 octobre 2006 au salaire et aux conditions selon le règlement 308-1990 et ses amendements subséquents

ADOPTÉE

278-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

accepter PV du CCU D'accepter le procès-verbal du CCU pour l'assemblée tenue le 2 octobre 2006 et le rapport des permis.

ADOPTÉE

279-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

projet construction **Étude d'un projet de construction de M. Jacques Viau dans la zone Va-3**
de J. Viau **(PIIA) (1961 chemin des Conifères, lots 63-3-1 et 64-3-1, rang 2, canton**
de Masson)

Le CCU a étudié le projet de construction de M. Jacques Viau dans la zone Va-3 (PIIA) (1961 chemin des Conifères, lots 63-3-1 et 64-3-1, rang 2, canton de Masson)

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur pour ce secteur;

Pour cette raison, suivant la recommandation du CCU, le conseil accepte la demande de permis de construction de M. Jacques Viau.

ADOPTÉE

280-2006 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

conciliation bancaire D'accepter la conciliation bancaire au 30 septembre 2006 et le suivi au budget.

ADOPTÉE

----- Le directeur général dépose le rapport de qualité des services de la municipalité de septembre 2006.

----- Le directeur général dépose la liste des banques de temps des employés municipaux au 10 octobre 2006.

----- Le directeur général dépose le procès-verbal de la Commission des Loisirs Culturels et Communautaires de Saint-Michel-des-Saints pour l'assemblée tenue le 21 septembre 2006.

281-2006 Proposé par Nicole Cantara

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

nomination au CA D'approuver la nomination de M. Raymond Lasalle à siéger au Conseil
de l'OMH d'Administration de l'Office Municipale d'Habitation de Saint-Michel-des-Saints comme représentant socio-économique.

ADOPTÉE

282-2006 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

refus de vendre D'aviser Carole Morais que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints n'est
terrain au 3100, ch. pas intéressée à vendre le terrain situé au 3100, chemin du Lac-Taureau,
Lac-Taureau compte tenu des besoins futurs de la municipalité.

ADOPTÉE

283-2006 Proposé par François Dubeau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

dépliants Circuit
Notre Histoire

D'autoriser l'impression de 5 000 dépliants "Circuit Notre Histoire" au coût de 1 200\$, plus taxes.

ADOPTÉE

284-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

fin de la cueillette
des vidanges à St-
Guillaume

D'aviser la MRC de Matawinie que la municipalité de Saint-Michel-des-Saints met fin à la cueillette des vidanges en 2007 au TNO St-Guillaume Nord.

ADOPTÉE

285-2006 Proposé par Guylaine Gagné

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

appui résolution
299-10-2006 de
Mandeville.

D'appuyer la résolution #299-10-2006 de la municipalité de Mandeville demandant au Ministre de la Santé et des Services Sociaux, Philippe Couillard, de conserver le statut de Centre Hospitalier Régional de Lanaudière au CHRDL de Saint-Charles-Borromée.

ADOPTÉE

286-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

nomination de
lieutenants chez les
pompiers.

De nommer Michel Delaplante, Michel Dutil et Martin Provost au grade de lieutenant au sein de la brigade des pompiers.

ADOPTÉE

287-2006 Proposé par Gilles Coutu

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

paiement de frais de
déplacement pour
formation pompier

D'autoriser le paiement des frais de déplacement des pompiers, Dany Ethier, Sébastien Éthier, Yannick Ferland, qui sont inscrits au cours de formation à Rawdon.

ADOPTÉE

M. Jean-Pierre Bellerose, maire, invite les personnes de l'assistance à une période de questions.

288-2006 Proposé par Daniel Bellerose

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Levée de l'assemblée Que la présente assemblée soit levée.

ADOPTÉE

Alain Bellerose
Secrétaire trésorier
Directeur général

Jean-Pierre Bellerose
Maire